

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
de la SEANCE du 8 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle de la Maison des Services, 1^{er} étage, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : Mrs Michel BROUSSE Maire – M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint - Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe – Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe - Mrs Pierre IRLE- Marc GUIBERT - Joël COSTEROUSSSE - Philippe SMETS - Mmes Monique BOUSSUGE – Stéphanie SABAU - M. Jean PASSEMARD - M. Thierry VERNHET – M. Damien ORLHAC.

Pouvoirs : M. Georges PLAGNE à Mme Nicole BATIFOL – Hervé CALDAGUES à Jean-Luc BOUCHARINC

Absents : M. Georges PLAGNE et M. Hervé CALDAGUES

M. Jean PASSEMARD a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL du 8 MARS 2022

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2022

Délibération n° 2022- 26

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 1 460 647.70 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

INVESTISSEMENT :

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 3 239 431.04 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 300 963.10 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 690 016.00 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET EXPLOITATION EAU CHAUDE de la SOURCE du PAR

FONCTIONNEMENT :

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 33 678.89 €

INVESTISSEMENT :

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 53 255.49 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET de L'HOTEL-RESTAURANT du COUFFOUR :

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 189 804.85 €

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à : 817 613.58 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET de LOTISSEMENT de L'ENCLOS

FONCTIONNEMENT :

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 42 120.17 €

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à : 29 638.50 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la commission des finances qui s'est tenue le vendredi 1^{er} Avril 2022. Il rappelle l'augmentation des postes électricité et combustibles au vu des cours actuels et de leur volatilité. Il faut s'attendre à une hausse de 40% à 50%. La rénovation de la Mairie avec un chauffage électrique et celle de Beuredon avec un chauffage bois permettrait une meilleure performance énergétique après isolation.

Il ajoute que des efforts ont été fait dans le fleurissement en 2021, et qu'il y eu des interventions lourdes sur le poste « entretien voirie et réseaux ».

Concernant les charges de personnel, l'évolution n'est pas parfaitement connue en raison d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales.

Nicole BATIFOL ajoute qu'un courrier de l'Education Nationale a été reçu en mairie portant sur une prise en charge des frais de personnel des AVS – Aide à la vie scolaire – qui devrait revenir aux collectivités.

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il précise que les bases sont déjà revalorisées chaque année.

Il propose d'augmenter le reversement des frais de personnel du service de l'Eau et de l'assainissement à 38 000.00 euros. En effet les agents y consacrent du temps (réparations).

Monsieur le Maire rappelle les investissements qui ont débuté : réhabilitation de la mairie et de la salle Beuredon et la réalisation de la 2^{ème} tranche de voirie. Les réseaux humides et électricité de l'environnement du parking des Thermes sont des dossiers prêts.

III – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Délibération n° 2022- 27

Monsieur le maire propose les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 44.28%
- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI : 78.39%

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote les taux ci-dessus pour l'année 2022.
L'état 1259 COM (1) sera annexé à la présente délibération.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

IV – VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2022

Délibération n°2022 – 28

ANNEXE à la délibération n° 2022 - 28 TARIFS 2022 -

Monsieur le Maire propose les tarifs 2022 suivants :
Voir le tableau ci-annexé

VOTE DES TARIFS 2022	2020	2021	2022
----------------------	------	------	------

Occupation du domaine public			
Marchands ambulants le mètre linéaire	1.50 €	1.50 €	1.60 €
Marchands forains (forfait annuel : 50 marchés, le ml)	15.00 €	15.00 €	16.00 €
Droit Occ. Domaine public SODADE	200.00 €	200.00 €	210.00 €
EAU FROIDE			
Branchement terme fixe	55.00 €	55.00 €	55.00 €
Consommation de 0 à 50 m3 (le m3)	1.20 €	1.20 €	1.20 €
Consommation de 51 à 100 m3 (le m3)	1.20 €	1.20 €	1.20 €
Consommation au-delà de 100 m3 (le m3)	1.05 €	1.05 €	1.05 €
Taxe assainissement de 0 à 200 m3 (le m3)	0.95 €	0.95 €	1.00 €
Taxe assainissement au-delà de 200 m3 (le m3)	1.40 €	1.40 €	1.45 €
Abonnement entretien réseau assainissement	28.00 €	28.00 €	30.00 €
Branchement complet (compteur + pose)	650.00 €	650.00 €	1000 €
Branchement complet (intérieur/sans regard)	330.00 €	330.00 €	500 €
Prélèvement sur la ressource en eau	0.20 €	0.20 €	0.20 €
Redevance collecte Agence Adour Garonne	0.25 €	0.25 €	0.25 €
Redevance pollution Agce Adour Garonne	0.33 €	0.33 €	0.33 €
Tarif agricole jusqu'à 100 m3	1.20 €	1.20 €	1.25 €
Tarif agricole de 101 m3 à 199 m3	1.05 €	1.05 €	1.10 €
Tarif agricole à partir de 200 m3	0.85 €	0.85 €	0.90 €
Interconnexion espinaisse	0.16 €	0.16 €	0.21 €
Redevance boues intercommunalité le m3	0.25 €	0.25 €	0.25 €
CINEMA			
Place adulte	5.00 €	5.00 €	5.00 €
Place jeune (- 14 ans)	4.00 €	4.00 €	4.00 €
groupes de jeunes (+ de 20) scolarisés et accompagnés (ex : école et collègue au cinéma...)	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Scolaires pour des projections hors opérations "écoles et collèges" et sur un film déjà en salle	3.00 €	3.00 €	3.00 €
Location salle pour Privé+ ménage -journée	320.00 €	320.00 €	320.00 €
location de salle pour écoles et associations de Ch-Aigues	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
MUSEE GEOTHERMIA			
Mardi-après midi : visite gratuite avec entrée musée 5 euros			
place adulte	5.00 €	5.00 €	5.00 €
moins de 6 ans, accompagné	gratuit	gratuit	gratuit
Place enfant de 6 ans à 11 ans	2.80 €	2.90 €	2.90 €
Place adolescent étudiant à partir de 12 ans	3.40 €	3.50 €	3.50 €
groupe (+ 20)	3.90 €	3.90 €	3.90 €
groupe scolaire	2.50 €	2.50 €	2.50 €
visite ville grpe non scolaire (+ 20)	45.00 €	45.00 €	45.00€
visite ville groupe scolaire (+ 20)	37.00 €	37.00 €	37.00 €
livret pédagogique	4.50 €	4.50 €	4.50 €

EAU CHAUDE Square P.VIALARD/Place Auguste CLAVIERES			
Droit accès	99.75 €	100.00 €	100.00 €
Prix m2 chauffé	2.99 €	3.00 €	3.00 €
Droit de branchement sur distribution existante, après avis technique	170.00 €	170.00 €	170.00 €
PISCINE MUNICIPALE			
Entrée ADULTE	3.00 €	3.00 €	3.00 €
Carte saisonnière ADULTE	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Carte fidélité adulte 10 entrées	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Entrée JEUNE (- 14 ans)	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Carte saisonnière JEUNE (- 14 ans)	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Carte fidélité jeune 10 entrées (-14 ans)	10.00 €	10.00 €	10.00 €
groupe (+ de 10)	1.50 €	1.50 €	1.50 €
tarif d'une douche sans entrée piscine	1.50 €	1.50 €	1.50 €
enfant moins de 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Associations dont les adhérents prennent des cours de natation en dehors des heures d'ouverture au public = tarif groupe	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Collèges de secteur	1.50 €	1.50 €	1.50 €
GOLF MINIATURE			
Entrée ADULTE	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Entrée JEUNE (- 14 ans)	1.20 €	1.20 €	1.20 €
DROIT DE TERRASSE ANNUEL			
ouverte (le m2)	15.00 €	15.00 €	16.00 €
couverte le m2	40.00 €	40.00 €	41.00 €
cuve à mazout le m2	10.00 €	10.00 €	11.00 €
droit de trottoir le m2	10.00 €	10.00 €	11.00 €
CIMETIERE			
concession le m2			
* pour 15 ans	22.00 €	22.00 €	22.00 €
* pour 30 ans	33.00 €	33.00 €	33.00 €
* pour 50 ans	43.00 €	43.00 €	43.00 €
colombarium : la case			
* pour 15 ans	180.00 €	180.00 €	180.00 €
* pour 30 ans	350.00 €	350.00 €	350.00 €
SALLE BEAUREDON			
associations locales et territoires interco	gratuit	gratuit	gratuit
associations hors territoire interco	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Particuliers	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Professionnels	400.00 €	400.00 €	400.00 €
caution salle + sono	500.00 €	500.00 €	500.00 €
option pour ménage (NB : le ménage de la cuisine/vaisselle est à la charge de l'utilisateur)	200.00 €	200.00 €	200.00 €
option pour chauffage /journée	120.00 €	200.00 €	200.00 €
forfait prêt matériel (10 tables+chaises afférentes)	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Kit vaisselle (50 fourchettes, 50 couteaux, 50 petites cuillères, 50 assiettes, 50 verres)	30.00 €	30.00 €	30.00 €
EXPO Chapelle/Bibliothèque			
Chapelle par semaine-toute semaine commencée est dûe-vernissage à la charge des exposants	40.00 €	40.00 €	40.00 €
Ménage (de la Chapelle)	60.00 €	60.00 €	60.00 €

GYMNASE DE L'ENCLOS			
Location hall (vin d'honneur réunion) gratuit associations Chaudes-Aigues et territoire de l'intercommunalité	gratuit	gratuit	gratuit
associations hors territoire interco	120.00 €	120.00 €	120.00 €
Location aux Jeunes (maximum 25 ans)	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Caution	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Chauffage	40.00 €	40.00 €	40.00 €
Ménage Hall Enclos	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Carte annuelle (ouv .Lundi-Mardi-Jeudi)	110.00 €	110.00 €	120.00 €
Carte semestrielle date à date			60.00 €
Carte hebdomadaire (3 séances/semaine)	10.00 €	10.00 €	10.00 €
MAISON des ASSOCIATIONS			
Ecoles et associations interco	gratuit	gratuit	gratuit
loc Jeunes Ch.Aigues -25 ans chauffage compris	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Location aux particuliers	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Caution	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Ménage	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Chauffage	35.00 €	35.00 €	35.00 €
ECOLE PRIMAIRE			
Garderie péri-scolaire l'heure	1.00 €	1.00 €	1.00 €
LOCAL DE CHASSE			
Location salle découpe 72 heures maxi – local chasse (cf convention 19/10/2020)	30.00 €	30.00 €	30.00 €

CAMPING du COUFFOUR

Type de forfait	2022	
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
		01/07/2022 au 31/08/2022
Forfait 1 personne (emplacement + véhicule)	10.00 €	12.00 €
Forfait 2 personnes (emplacement + véhicule)	12.00 €	14.00 €
Forfait camping-car (emplacement + eau + électricité)	12.00 €	14.00 €
Réduction mobilité douce (cycliste/randonneur)	-2.00 €	-2.00 €

Réduction curistes (minimum 21 jours)	-10% sur le forfait hors prestations annexes	
Electricité	3.50 €	3.50 €
Adulte supplémentaire	2.80 €	3.80 €
Enfant 3-15 ans supplémentaire	1.80 €	2.30 €
Véhicule supplémentaire	1.20 €	2.20 €
Remplissage camping car	2.20 €	2.20 €
Chien	0.75 €	0.75 €
Forfait 6 mois	945.00 €	
Forfait 3 mois	756.00 €	
Forfait 2 mois	567.00 €	

TAXE DE SEJOUR en supplément

**Le Conseil municipal, le Maire entendu, après, en avoir délibéré, approuve le tableau des tarifs pour l'année 2022 applicables à compter du 8 Avril 2022.
POUR : 15 dont 2 pouvoirs**

V- SDEC : MODIFICATION COÛT AFFAIRE BORNE PRISES AU BOURG

Délibération n° 2022- 29

Monsieur le Président de séance expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux : borne prise au bourg ont été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total TTC de l'opération s'élevait à 6 352.94 €.

La participation de la commune s'élevait à 65% du montant HT + la TVA de la dépense, soit : 4 500.00 euros.

Suite à une modification de l'implantation de la borne escamotable, le décompte définitif s'élèvera à 6 815.70€ TTC au lieu des 6 352.94€.

Le nouveau montant de la participation de la commune s'élève donc à 4 827.79 euros

Le Conseil, le Président de séance entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette modification du montant de la participation de la commune**
- Décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,**
- Décide d'inscrire les montants ci-dessus aux budgets primitifs des exercices concernés à l'article 21534 - Opération 13 Eclairage.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

POUR : 15 DONT 2 POUVOIRS

Le supplément de 327.79 euros est dû au changement d'emplacement.

VI - TERRAIN DE TENNIS : DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Délibération n°2022 - 30

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de réfection du terrain de tennis situé parking de la piscine, il conviendrait de présenter ce programme à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de des équipements sportifs.

Monsieur le Maire, présente le cout estimatif et le plan de financement de ces travaux.

DEPENSES HT

Montant des travaux :	84 418.00 €
TOTAL :	84 418.00 €

RECETTES

Aide Région AURA (40%) :	33 767.20 €
Autofinancement :	50 650.80 €
TOTAL :	84 418.00 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le programme la réfection du terrain de tennis parking de la piscine**
- **Adopte le plan de financement et sollicite les subventions au titre des équipements sportifs à la Région Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

POUR : 15 DONT 2 POUVOIRS

Jean PASSEMARD indique que l'aide de la Fédération Française de Tennis est de 3 000.00 euros.

VII – SDEC : FONDS DE CONCOURS LAMPADAIRE RD 921

Délibération n°2022 - 31

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent-être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 580.00€.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit : 790 euros

- **1 versement au décompte des travaux.**

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours, et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**
- **De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux**

POUR : 15 DONT 2 POUVOIRS

VIII – AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE PARTICULIERS

Délibération n° 2022- 32

Monsieur le Maire propose au Conseil de prévoir une enveloppe budgétaire pour l'aide à la rénovation énergétique des particulier en lien avec les actions menées par Saint-Flour Communauté et l'Agence Nationale de l'Habitat qui mettent en œuvre ce type d'opération en partenariat et octroient des aides pour des travaux de rénovation énergétique, dans l'objectif partagé de concrétiser les actions en faveur de la transition écologique.

Il propose d'inscrire au budget le montant de 4000.00 euros pour attribution à 4 dossiers d'un montant de 1000 euros.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inscription du montant de 4 000.00 euros destinés à l'aide à la rénovation énergétique de logements de particuliers.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 – article 20422

POUR : 15 DONT 2 POUVOIRS

IX – RÔLE DE L'AFFOUAGE 2022

Délibération n°2022- 33

Messieurs Hervé CALDAGUES, Damien ORLHAC et Mmes Nicole BATIFOL, Béatrice ROCHER, Stéphanie SABAU quittent la salle du conseil municipal, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rôle de l'affouage de l'année 2021 des différentes sections pour approbation :

Section de BOULARAN :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rôle de l'affouage de l'année 2021 des différentes sections pour approbation :

Section de BOULARAN :

- 1 - ASTRUC David
- 2 - ASTRUC Jean-Pierre
- 3 - BOUT Bruno
- 6 - BOUT Florence
- 5 - CHALMETON Jean-Claude
- 6 - CHALMETON Marc
- 7 - CHALMETON Philippe
- 8 - CHARBONNIER Jean-Louis
- 9 - CHARBONNIER Josette
- 10 - NEGRE Gérard
- 11 - NEGRE Odette
- 12 - ORLHAC Pierre
- 13 - PANAFIEU Damien
- 14- PANAFIEU Roger
- 15 - PONS Mickaël
- 16 - RAYNAL Gérard
- 17 – FONTANGES Lucas

Section de LESCURE - LA FOUILHOUSE - LA TINDOIRE :

- 1 - ASTRUC David
- 2 - ASTRUC Jean-Pierre
- 3 - CHALMETON Jean-Claude
- 4 - CHALMETON Marc
- 5 - CHALMETON Philippe
- 6 - PANAFIEU Damien
- 7 - PANAFIEU Roger
- 8 – FONTANGES Lucas

Section de VEDRINES :

- 1 - BATIFOL Jeanine
- 2 - BATIFOL Jean-Louis
- 3 - GUIBAL Jacky - GUIBAL Bernard
- 4 - GUIBAL Benjamin

Section de BOISSIERES :

- 1-CALDAGUES Hervé
- 2-CALDAGUES Louis
- 3-CALDAGUES Paul
- 4-MIQUEL Jean-Luc
- 5-MIQUEL Nicolas

Section de PAULHAC :

- 1-DIEF Sandrine
- 2-PELAT Lucien
- 3-PLANTADE Gérard
- 4-PLANTADE Alice
- 5-PORPORA Didier

Section de L'HERT :

- 1-BATIFOL Jean-Pierre
- 2-CIBIEL Germaine
- 3-PONS Jean-Louis
- 4-VENTUJOL Lucien

Section de BRESSOLLES :

- 1-DELMAS Victor
- 2-MALPEL Olivier
- 3-MALPEL Pierre

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rôle de l'affouage des différentes sections de la commune et le partage par feu.

POUR : 9

X-REMBOURSEMENT DE FRAIS

Délibération n° 2022- 34

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'achat de Mme Béatrice SADRON, sur ses deniers personnels de fournitures pour l'école primaire : séchoir à 18 euros à l'enseigne GIFI et un matelas à langer à 11.50 euros à l'enseigne INTERMARCHE.

Le montant de ces articles s'élèvent à 29.50 euros .

Il convient de lui rembourser cette somme.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le remboursement du montant de : 29.50 euros à Madame Béatrice SADRON.

POUR : 15 DONT 2 POUVOIRS

Délibération n° 2022- 35

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation partielle de la piscine municipale, un appel d'offre a été lancé : lot n°1 travaux de Démolitions-Gros Œuvre et VRD et lot n°2 Traitement-Revêtement-Equipement Bassin.

Une seule entreprise a répondu pour le lot n°1 : SAS AUGLANS ZA Millau Viaduc-BP 422 12104 MILLAU Cedex pour un montant Hors Taxes de 32 724.00€ soit 39 268.80€ TTC.

Une seule entreprise a répondu pour le lot n°2 : SNERHA Aquatec, 640 Bd H Bouffet 11 000 CARCASSONE pour un montant de 97 975.00€ Hors Taxes soit 117 570.00€ TTC.

Monsieur le Maire, propose de retenir ces deux entreprises dans le Cadre de la réhabilitation partielle de la piscine municipale de CHAUDES-AIGUES.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De retenir l'entreprise AUGLANS pour le lot n°1 travaux de démolitions-gros œuvre-VRD pour un montant de 32 724.00 € HT et pour le lot n°2 SNERHA Aquatec pour un montant de 97 975.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

Monsieur le Maire rappelle que la délégation du Conseil municipal ne porte que sur les marchés publics inférieurs à 90 000.00 euros hors taxes d'où la nécessité d'une délibération.

TRAVAUX PISCINE

- Thierry VERNHET expose l'avancement et le suivi des travaux : l'Entreprise AQUATECH va procéder à la réfection des goulottes. Le système des pompes sera régulé. La chloration sera faite avec un dispositif de variateur. L'eau du toboggan rejoindra le circuit du bassin d'écoulement principal.
- Il convient de réfléchir au revêtement définitif des plages.

XI – QUESTIONS DIVERSES

CALEDEN

Monsieur le Maire annonce la nomination du nouveau Directeur de CALEDEN, M. Luc THIEBAUD qui vient de la Loire.

Le dépôt de permis de construire de rénovation de la toiture est transmis au services instructeurs de Saint-Flour Communauté.

Il sera procédé à l'enlèvement des poutres et la toiture rénovée sera en zinc rendu étanche pour empêcher la condensation.

MAIRIE

- Les entreprises n'étant pas revenu depuis une dizaine de jours, l'avancement est compromis ce qui est dommageable.

BEAUREDON

- Un désistement d'entreprise est intervenu sur le lot démolition gros-œuvre et une autre entreprise a pu être trouvée. (Ets CHALMETON par L'Entreprise GRECO de Saint-Flour).

BORNE CAMPING CAR PARKING des THERMES

La borne camping car va être installée la semaine prochaine.

ASSEMBLEE GENERALE SDEC

- Joël COSTEROUSSE a assisté à la réunion annuelle du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
 - Les prestations seront établies sur les mêmes bases que l'an passé.
 - Il a demandé un devis pour information sur le passage de l'éclairage public en LED.
 - Le photovoltaïque est aussi proposé et se développe.
 - Des aides seraient apportées aux collectivités pour le développement du photovoltaïque et solutions de stockage de l'énergie.
- Stéphanie SABAU fait part de sa participation à l'Assemblée générale de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.
- Marc GUIBERT rappelle le projet d'extension du GR des monts d'Aubrac.
- Il rapporte sa participation à l'assemblée générale de l'Association « Traditions en Aubrac ».

Après 40 de Fête de la Transhumance, une approche nouvelle va être déclinée : fléchage de produits, visites des villages du territoire (patrimoine, activités).

- Nicole BATIFOL et Marc GUIBERT ont participé à Alleuze à un atelier sur les actions touristiques à prioriser sur le futur grand site des gorges de la Truyère.

La synthèse de tous les ateliers sera rendue en juin 2022.

RECHERCHE DE PROFESSIONNELS de SANTE

- Jean PASSEMARD rappelle que le zonage concernant les professionnels en chirurgie dentaire n'a pas été revu depuis 2011. (négociations conventionnelles ARS /CPAM / Intersyndicale des Chirugiens dentistes).

-Jean-Luc BOUCHARINC et Michel BROUSSE estiment que tout professionnel devrait pouvoir bénéficier d'une aide à l'installation en zone de montagne, en cas de spécialité manquante (ex : cabinet radiologie).

- Michel BROUSSE annonce le lancement de la Section CINEMA du Collège Louis PASTEUR.

La séance est close à 22 heures 22 minutes .

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAUDES-AIGUES, pour être affiché le , à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Secrétaire de séance
Jean PASSEMARD**

**Le Maire
Michel BROUSSE**

